

## **REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 26 MAI 2014 A 18h30**

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations,
- Approuve l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents non titulaires de droit public et de droit privé, et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'adhésion avec l'URSSAF.
- Désigne M. Rémy OLLIVIER délégué CNAS (Comité National d'Action Sociale pour les agents des collectivités territoriales).
- Décide de créer un emploi permanent d'agent de collecte à temps non complet à raison de 5,25 heures par semaine sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour remplacer un agent parti à la retraite sur le site des Allues.
- Décide de créer un emploi d'agent de collecte des ordures ménagères pour accroissement saisonnier d'activité, sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la période estivale 2014 (contrat de 6 mois maximum).
- Décide de créer un emploi d'agent administratif aide aux services supports (secrétariat, ressources humaines, affaires générales) sur un emploi d'accroissement temporaire d'activité par référence au grade de rédacteur territorial (contrat de 12 mois maximum).
- Décide d'attribuer une subvention de 1 000,00€ pour le spectacle « La Malle » qui a lieu à Bozel les 31 mai et 1er juin et regroupe plusieurs associations du territoire et une subvention de 1 250,00€ à l'abattoir de Bourg-Saint-Maurice.
- Décide de ne pas attribuer de subvention, en 2014, aux autres demandes des Jeunes agriculteurs de Savoie, du ski club de Bozel et du CAF Vanoise Tarentaise.
- Décide d'admettre en non valeur les titres relatifs aux créances irrécouvrables du service public des déchetteries intercommunales pour un montant total de 390,00€ auprès des entreprises Boulangerie au gâteau savoyard, 64,40€, La Cage aux sports, 12,00€, Réa Frères, 180,00€, Grand hôtel des thermes, 46,00€, KMN SAS, 18,00€ et Net Land, 69,60€.

- Désigne les 4 délégués suppléants de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise au SMITOM de Tarentaise : Madame Armelle ROLLAND, Mme Sandra ROSSI, Monsieur Jean-René BENOIT, Monsieur Patrick MUGNIER.
- Décide d'adhérer à la démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) dans le cadre de la candidature de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise pour la Tarentaise.
- Autorise l'accueil des enfants de la clientèle touristique au sein des espaces multi-accueil et de l'accueil de loisirs organisés sur le territoire de la commune de Saint-Bon au cours de la saison estivale, à compter de l'été 2014 et en fonction des places disponibles. La part des dépenses relatives à l'organisation de ces accueils touristiques par la Communauté de communes sera refacturée à la commune de Saint-Bon par la Communauté de communes.
- Décide de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014 selon les modalités suivantes : l'organisation des Temps d'Activité Périscolaires se fera en deux fois 1h30 par semaine pour 9 communes de la Communauté de communes, et en 4 fois 45 minutes sur la commune de Saint Bon. Les Temps d'Activité Périscolaires seront gratuits pour les familles. Un Projet Educatif de Territoire sera rédigé afin de garantir l'aspect qualitatif du projet.
- Approuve le projet de résiliation d'un commun accord, de la convention particulière de délégation de compétences relative à l'organisation des transports scolaires, suite à la modification des conditions d'accessibilité au service du transport scolaire par le Département de la Savoie.
- Approuve la nouvelle convention relative aux transports scolaires, entre le Département et la Communauté de communes valable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour une durée de 10 ans.

**Le prochain Conseil communautaire est fixé au lundi 23 juin à 18h30,**

**salle des Tilleuls à Bozel.**